

ANNEXE TECHNIQUE

Certificat d'accréditation
N° 1-2-048 Rév 00

L'Organisme Algérien d'Accréditation atteste que :

Nom : Office National de Recherche Géologique et Minière -ORGM-
Adresse : Cité Ibn Khaldoun, BP 102 Boumerdès - ALGERIE

Satisfait aux exigences de la norme ISO/ CEI 17025 version 2017 et aux règles d'application d'ALGERAC pour les analyses physico-chimiques des géomatériaux, pour son site et unité technique suivants :

SITE CONCERNE	Laboratoire Chimie de l'Office National de Recherche Géologique et Minière -ORGM- Contact : Mme. MEDJAHED Selma Tél : 05 60 20 19 51 E-mail : selma.medjahed@gmail.com Site web : orgm.boumerdes@yahoo.fr orgm.dgorgm.fr
----------------------	---

Unité technique concernée : Laboratoire Chimie

- Analyses physico-chimiques des géomatériaux

L'accréditation suivant la norme ISO/CEI 17025 est la preuve que le laboratoire répond aux exigences techniques et aux exigences du système de management, nécessaires pour fournir les résultats techniquement valides

Date de prise d'effet le : **25/11/2021**

Date de fin de validité le : **24/11/2024**

Pour le Directeur Général et par délégation
Chef de département Laboratoires Essais
Mme. IZEBBOUDJEN Rekia

Cette annexe peut faire l'objet de modification, dans ce cas la nouvelle annexe annule et remplace toute annexe précédemment émise

Page 1 sur 2

Unité technique : Laboratoire Chimie

Géologie / Géochimie			
Analyses physico-chimiques des géomatériaux			
Objet	Caractéristiques mesurées ou recherchées	Principe de la méthode	Référence de la méthode
Roches Minerais Divers substances utiles	Préparation mécanique Analyse chimique des éléments : Plomb (Pb), Zinc (Zn), Cuivre (Cu) et Fer (Fe)	Spectrométrie d'absorption atomique	- Méthode interne - Méthode fournisseur
	Préparation mécanique Analyse chimique des éléments : Or (Au) et Argent (Ag)	Fusion plombeuse (fire assay / docimasié) Méthode gravimétrique Spectrométrie d'absorption atomique	- Méthode interne - Méthode fournisseur

Portée fixe : « Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en respectant strictement les méthodes mentionnées dans la portée d'accréditation. Les modifications techniques de la méthode ne sont pas autorisées »